

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**CREATION,ACTUALISATION ET CLOTURE DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET DE
CREDITS DE
PAIEMENT(APCP) -
BUDGET EAU**

N° CC_2024_0111

Séance du : mercredi 16 octobre 2024

Convocation du : 9 octobre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Ines AYEYB par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Alain LETESSIER par Marion BARGES-DELATTRE, Sophie VILLARI par Pascal SAUGE

Excusés :

François LIERMIER, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Julien BEAUCHOT

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) du budget Eau à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modifications proposées	Montant AP
2023-2 / 802	Réseaux d'eau liés aux travaux de la phase 2 du tramway	Augmentation du montant et de la durée de l'AP et ajustement de la répartition des crédits de paiement (CP)	3 845 686,55 €

TOTAL des autorisations de programme

3 845 686, 55 €

Les modifications et les répartitions des crédits de paiement sont détaillés dans les annexes jointes à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des Autorisations de programme et des crédits de paiements du budget Eau dans les conditions prévues en annexe.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Direction des Finances, de la prospective et de l'évaluation (DFPE)

Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA)

Le 04/10/2024

RESEAUX EAU LIES AU TRAMWAY PHASE 2
 Actualisation DM2 2024

APCP 2023-2

Opération 802

Autorisation de Programme - Crédits de paiement	montant total HT du programme avant actualisation	Crédits de paiement							
		Réalisé au 31/12/2023		2024		2025		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Travaux	3 576 686,55	0%	11 686,55	96%	3 684 000,00	4%	150 000,00	100%	3 845 686,55
Total	3 576 686,55	0%	11 686,55	96%	3 684 000,00	4%	150 000,00	100%	3 845 686,55

Actualisation ACP	269 000,00
--------------------------	-------------------

MODIFICATIONS APORTEES A L'APCP RÉSEAUX D'EAU LIÉES PHASE 2 DU TRAMWAY.

Par délibération n°CC-2023_0027 du 27/03/2023, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé l'autorisation de programme et crédit de paiement concernant les travaux sur les réseaux de distribution de l'eau potable liés aux travaux de la phase 2 du tramway pour un montant de 2 810 000 € sur 2 ans. Par délibérations n° CC_2023_0131, et n° CC_2024_0017, le Conseil Communautaire a actualisé le montant pour porter le programme à 3 576 686,55 €.

L'actualisation prévoit

- une augmentation du programme suite à des travaux complémentaires non prévus au départ,
- une nouvelle répartition des crédits de paiement,
- la prolongation de la durée du programme de 1 an afin de solder les marchés en cours.

	Voté précédemment	DM2024-02 Nouvelle proposition	Variations
2023	11 686,55€	11 686,55 €	0,00 €
2024	3 565 000,00 €	3 684 000,00 €	119 000,00 €
2025	0,00 €	150 000 ,00 €	150 000,00 €
TOTAL	3 576 686,55 €	3 845 686,55 €	269 000,00 €